

### **33 - Maison natale de Victor Hugo, 140 Grande Rue à Besançon - Validation de l'avant-projet - Demandes de subventions et recherche de mécénat**

**M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Autour de la maison natale de Victor HUGO située au 140 Grande Rue à Besançon, il s'agit de réhabiliter un ensemble constitué du rez-de-chaussée, du premier étage et de locaux en sous-sol pour une surface globale de 451 m<sup>2</sup> de plancher.

Le reste de l'immeuble demeurera occupé par des logements de Grand Besançon Habitat, comme l'ensemble de l'îlot. L'accès traversant donnant sur la Grande Rue devra être conservé comme entrée principale de l'îlot et scindera le rez-de-chaussée de la Maison natale en deux parties.

Le bâtiment est partiellement inscrit au titre des Monuments historiques depuis le 30 avril 1942 ; sont protégées les façades et les toitures sur les deux rues (Renan et Grande Rue).

Les locaux sont constitués de deux travées, une travée XVI<sup>ème</sup> (imbriquée dans le bâtiment constituant l'angle avec la rue Renan) et une travée XVIII<sup>ème</sup> constituant le bâtiment principal.

#### **I - Projet architectural**

Le projet architectural prévoit la réhabilitation complète des locaux avec notamment les mises aux normes aux établissements recevant du public (isolement, sécurité incendie, installations techniques), l'accessibilité avec la création d'un ascenseur sur cour, la création d'un escalier intérieur desservant les trois niveaux de l'établissement, des améliorations thermiques (remplacement de certaines menuiseries, reprise des isolations en fonction des boiseries XVIII<sup>ème</sup> à conserver), la ventilation double flux pour l'espace de conférences du sous-sol, le ravalement de la façade Grande Rue...

#### **II - Projet scénographique**

Le projet scénographique va s'organiser autour de plusieurs espaces d'exposition ayant des vocations différentes.

Le rez-de-chaussée accueillera un espace thématiquement lié à la pharmacie, visible uniquement de l'extérieur, l'accueil, une petite boutique, l'espace «Hugo et les Bisontins» sur la partie arrière.

L'ambiance générale sera plutôt neutre et feutrée. Elle sera régulièrement animée par des ponctuations graphiques. Une table tactile, dans l'espace «Hugo et les Bisontins», consultable par plusieurs visiteurs, proposera des informations sur les liens tissés entre Hugo, les écrivains et la Ville.

L'objectif principal de ce réaménagement est d'ancrer Victor Hugo dans sa ville natale, de légitimer la création d'une maison d'écrivain dans ce lieu, de montrer les liens qu'il a tissés avec la ville et la région au-delà de sa naissance.

**L'escalier d'accès au premier étage** offrira aux visiteurs les repères essentiels au déroulement de leur visite. Ils seront présentés sur des jalons verticaux et les contremarches (repères historiques et fil chronologique clair en parallèle de la présentation par thématiques). En ligne de mire, le visiteur apercevra sur le palier l'image de «La Chaussée», dessin de V. Hugo, sur lequel sera inscrite la lettre aux Bisontins de 1880.

**Au premier étage de la maison**, on distinguera quatre espaces thématiques différents sur les engagements :

- deux dans la partie côté cour, dont la scénographie sera traitée de manière contemporaine : liberté d'expression puis égalité, justice et misère.
- deux dans la partie côté rue, dans les pièces historiques de l'appartement et en lien avec leur fonction initiale : enfance et éducation dans la chambre, liberté des peuples et engagement républicain dans le salon.

La scénographie jouera sur différents rendus (l'ombre et la lumière, une lanterne magique, un décor de théâtre...) mais s'articulera autour de deux fils conducteurs, les «pavés» (carrés incrustés dans le parquet traçant la route, le chemin à emprunter), les «seuils» (symbolisant les étapes franchies par Victor Hugo et servant de support scénographique pour des textes, des images, de la vidéo). Les supports audiovisuels et interactifs seront utilisés notamment pour montrer l'actualité des combats de Victor Hugo et participeront aux différentes mises en scène.

Des audio guides permettront de compléter le contenu scénographique.

La scénographie de l'étage sera transformable à moyenne échéance pour se laisser la possibilité de changer le contenu de cette exposition semi-permanente sur les engagements (tous les 3-5 ans par exemple). Une petite partie de l'espace consacré à chaque engagement pourra être renouvelée plus fréquemment selon l'actualité.

Le sous-sol, espace voûté en pierre, accueillera un espace plus polyvalent, on pourra y présenter des films, du multimédia, des expositions temporaires, de la lecture, des conférences voire de petites présentations théâtrales. Il pourra accueillir jusqu'à 65 visiteurs.

### **III - Calendrier prévisionnel**

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet d'Architecture LHOMME-NECTOUX. Le rapport au stade avant-projet a été validé le 13 avril 2012.

Afin de respecter le délai de livraison, la consultation des entreprises a été avancée et sera réalisée en trois temps. Le planning prévisionnel est donc le suivant :

- Dépôt Permis le 18 avril 2012
- Rendu phase projet (partie bâtiment) - Dossier de consultation des entreprises : 11 mai 2012
- Consultation et choix des entreprises : Phase 1/ de mai - juillet 2012 (3 lots bâtiment)
- Consultation et choix des entreprises : phase 2/ de juillet à octobre 2012 (suite des lots bâtiment)
- Rendu PRO - DCE des lots scénographiques fin août 2012
- Consultation et choix des entreprises : phase 3 / de septembre à novembre 2012 (scénographie)
- Travaux bâtiment et scénographie de septembre 2012 à fin mai 2013 (inclus réception)
- Ouverture au public juin 2013.

#### IV - Coût et Plan de financement prévisionnels du projet

Le montant total des dépenses est estimé à 1 854 190 € Toutes Dépenses Confondues. Les crédits seront imputés au chapitre 23.324.2313.11005.33000.

Total travaux Bâtiment HT	780 326,00 €
Total travaux de scénographie HT	426 000,00 €
<b>Total travaux Bâtiment et scénographie</b>	<b>1 206 326,00 €</b>
Total Etudes (MOE, SPS, BC, OPC) HT	225 000,00 €
Total Divers et imprévus (sondages, huissier, frais dossier, mobilier, taux de tolérance contractuels...) HT	86 000,00 €
TIC (réseau lumière et matériels)	15 000,00 €
Total Opération HT	1 532 326,00 €
<b>Total Opération TDC (hors option)</b>	<b>1 832 662,00 €</b>
Option centralisation pilotage éclairage et équipements scénographiques HT	18 000,00 €
<b>Total Opération TDC (inclus option)</b>	<b>1 854 190,00 €</b>

L'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs seront sollicités pour apporter des financements et participer à la réalisation de cette opération.

Des mécénats seront également recherchés pour participer au projet.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoyait un taux de rémunération (mission de base + EXE) de 21 à 19 % pour une provision de travaux inclus dans une fourchette de 300 000 € HT à 610 000 € HT, la mission de Diagnostic étant rémunérée sur la base d'un forfait à hauteur de 7 400 € HT.

Suite au rendu des études de diagnostic et d'avant-projet, le programme de l'opération ainsi que le projet ont pu être finalisés pour un coût prévisionnel travaux et scénographie arrêté à 1 224 326 € HT (coût comprenant l'option).

Sur la base d'un taux de rémunération (mission de base + EXE) renégocié à 15,7 %, le forfait définitif de rémunération est porté à 192 219,03 € HT (inclus mission Diag).

Un avenant est donc nécessaire pour fixer le forfait de rémunération définitif.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'avant-projet

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération, et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter du mécénat privé auprès de partenaires qui seraient intéressés à soutenir ce projet

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents liés à ce projet comme les marchés devant intervenir pour la réalisation des travaux

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour arrêter le montant définitif des honoraires.

«**M. LE MAIRE** : On en a déjà largement parlé, tout le monde se félicite de cette excellente initiative de la Municipalité et je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.*